

Image not found or type unknown



# La protection du droit de grève

**Fiche pratique** publié le **15/07/2015**, vu **1601 fois**, Auteur : [carole VERCHEYRE GRARD](#)

**Les salariés sont protégés par le droit de grève si ils respectent les conditions légales.**

Le droit de grève est un droit protégé par la constitution et reconnu à tout salarié dans l'entreprise.

Attention, ce droit n'existe que si certaines conditions sont remplies .

**IMG\_2095** Il faut :

- un arrêt total du travail,
- une concertation des salariés, donc une volonté collective
- des revendications professionnelles.

Sur ce dernier point, la Cour de Cassation vient d'apporter une précision :

(...)

Pour lire la suite de l'article, cliquer sur ce lien : [DROIT DE GRÈVE : RAPPEL SUR LES CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER](#)

A très vite sur mon blog principal

Bien cordialement

Carole VERCHEYRE-GRARD